

LE FAOU (*Finistère*)

Maison

Claire-voie

Premier quart du XVIIe siècle



Cette claire-voie composée de cinq fenêtres a été découverte lors de la réfection, en 1998, du bardage d'ardoises recouvrant tout le second niveau. Miraculeusement sauvegardés grâce à leur emploi comme support des matériaux de couverture, de beaux volets de bois ont alors été mis au jour. Seul le parement extérieur de leurs panneaux à table saillante avait été bûché pour en égaliser la surface et disposer les ardoises. Il s'agit d'un exemple rare de fenêtres d'un édifice urbain à pan de bois datable du premier quart du XVIIe siècle. Leurs dispositions initiales, malgré les remaniements, ont pu être rétablies pour l'essentiel.

Le pan de bois

Plusieurs fois remanié, le pan de bois d'aujourd'hui ne reflète plus son image passée. Il est cependant facile de la reconstituer, à quelques réserves près. La façade présentait neuf travées limitées par des poteaux assemblés entre deux sablières (plan n°4 / schéma n°1). Une claire-voie à deux compartiments superposés occupait les cinq travées centrales ; les quatre autres, ainsi que les allèges, étaient aveugles et contreventées par des croix de Saint-André de faible épaisseur. La faiblesse de ces contreventements et l'absence de toute trace permettent de préciser que le pan de bois n'était pas garni de torchis. L'espace ménagé par la saillie des pignons (fig. 1.5.), la sablière de toit (fig. 3.3.), l'appui mouluré et les solives du rez-de-chaussée (fig. 1.4.), comme l'absence d'érosion de la structure à pan de bois, portent plutôt à croire qu'il était recouvert. De la même façon, l'encadrement mouluré qui entourait les cinq compartiments inférieurs à volets permettait de limiter ce revêtement, quel qu'il soit. Malgré une analyse minutieuse, rendue difficile par la multitude d'empreintes de clous, ce revêtement n'a pu être formellement identifié. Il est à souligner que la qualité d'exécution du pan de bois est remarquable ; les pièces sont équarries et dressées avec précision¹. Aucun jeu n'est visible au niveau des assemblages ; les pièces ont conservé leur section et ont par conséquent dû être mises en œuvre alors qu'elles avaient atteint leur équilibre hygroscopique².

Les fenêtres

Les compartiments supérieurs

Les cinq compartiments supérieurs, de faible hauteur, participaient sans aucun doute à l'éclairage. Bien que leur clôture translucide ne puisse être identifiée avec certitude, une rainure, visible sur un des tableaux de la sixième travée (fig. 3.2.), permet de penser qu'il s'agissait de panneaux de vitres. L'absence de traces de vergettes s'expliquerait alors par la faible surface de la vitrerie et donc sa relative rigidité. Des tasseaux fixés par des clous forgés, attestés en quelques endroits, les maintenaient vraisemblablement en place depuis l'extérieur tandis que des clous les retenaient à l'intérieur (fig. 3.2.).

Les compartiments inférieurs

Les cinq compartiments inférieurs étaient encadrés d'une moulure de forte section. Si les dispositions initiales du compartiment central ne peuvent être restituées (voir chapitre : *évolution des fenêtres de la façade*), celles des quatre autres sont faciles à établir d'après la sixième travée, bien conservée. Ils étaient fermés par de grands volets de bois de fabrication élémentaire : un bâti assemblé à tenon et mortaise, non traversée, garni de cinq panneaux à table saillante vers l'extérieur. L'étanchéité était réalisée par un recouvrement des volets à simple feuillure tout comme la jonction des deux battants du milieu.

Les organes de serrurerie

Des fiches à broche rivée comprenant un lacet et une aile à deux nœuds assuraient la rotation des volets (fig. 3.4.). Les exemples de ce type sont nombreux en Bretagne au XVIe siècle. Un seul verrou vertical, situé au niveau de l'appui, fermait les volets. Sa platine présente un motif ajouré d'un cœur qui évoque déjà les panaches qui se développeront quelques décennies plus tard (fig. 3.6.). Une boucle de tirage sur rosace en métal repoussé facilitait la préhension du volet (fig. 3.5.). Sa présence n'est pas sans rappeler les pendeloques couramment employées sur les croisées bretonnes.

Evolution des fenêtres de la façade

Il n'a pas été possible d'analyser le parement intérieur du pan de bois pour rechercher les traces d'éventuels vantaux vitrés³, des contre-cloisons ayant été montées au XIXe siècle. Néanmoins, à l'aune des vestiges bretons étudiés et des multiples observations menées, on peut penser que ces fenêtres ne recevaient que de simples volets de bois, en partie basse, et un matériau translucide, en partie haute.

Ce mode de clôture, hérité de l'époque médiévale, peut paraître surprenant en ce premier quart du XVIIIe siècle pour un édifice urbain dont la façade principale est orientée au nord. La rudesse du climat ne permettait sans doute pas une ouverture quotidienne des volets pour procurer un éclairage suffisant. Aussi, devant l'impossibilité de mener des investigations à l'intérieur de l'édifice, avons-nous restitué les étapes essentielles de l'évolution de sa façade afin de montrer toute la cohérence de la disposition originelle présumée.

Les dessins 1, 2 et 3 du plan n°4 montrent schématiquement les grandes évolutions de la façade à pan de bois. Trois peuvent être reconstituées fidèlement, même si quelques incertitudes demeurent.

Etat originel ⇒ schéma 1.

Les cinq compartiments centraux des travées 3 / 4 / 5 / 6 / 7 (travées de fenêtres) étaient encadrés par une moulure de forte section. La corniche, qui court aujourd'hui sur la sablière, était donc placée au niveau des traverses intermédiaires qui séparent les compartiments vitrés des compartiments à volets. L'aboutage des moulures verticales d'encadrement, dans une essence de bois différente, et des traces de peinture délimitant ces cinq compartiments le montrent aisément (fig. 1.2. et 3.1.). Une maison voisine, où peut être observée la même disposition, confirme également la modification.

La peinture n'intéresse que le parement extérieur du pan de bois et des volets (le pan de bois n'est pas peint sous le recouvrement des volets - fig. 3.3.). Celle-ci est ancienne et a été effectuée avant la première campagne de modification décrite ci-après. Toutefois, il est impossible de préciser si elle correspond au programme initial.

Le compartiment central de la travée 5 était vraisemblablement aveugle et servait en partie à rabattre les volets contigus. D'après les traces de peinture, son obturation était sans doute réalisée à l'aide d'un panneau recouvrant le pan de bois de la même façon que les volets (fig. 1.3.). Au-delà, on ne peut reconstituer davantage ce compartiment.

Les quatre autres étaient fermés par des volets de bois qui constituaient le seul mode de clôture. A cet égard, la travée 6 est remarquable puisqu'elle n'a subi aucune modification. Malgré les remaniements effectués dans les trois autres travées, on peut percevoir sur les poteaux du pan de bois les entailles des anciennes fiches à broche rivée qui attestent la présence de volets de bois dans les travées 3 / 4 et 6 / 7 (fig. 1.3.). Il est à noter que les poteaux séparant les travées 3 / 4 et 6 / 7 recevaient deux volets dont l'ouverture simultanée était limitée à 90°.

Les cinq compartiments supérieurs participaient, semble-t-il, à l'éclairage de la pièce. On retrouve dans la travée 6 une rainure sur le tableau gauche et dans cette même travée un petit tasseau (en résineux) cloué par des pointes forgées sur la traverse intermédiaire (fig. 3.2. et plan n°1). Les travées 3 et 5 présentent également des traces assez nettes de tasseaux et d'infiltrations d'eau (couleurs de tanin) qui confirment la présence d'un matériau translucide (fig. 3.3.).

Dans cette hypothèse de restitution, une question reste cependant sans réponse. L'encadrement mouluré qui entourait les cinq compartiments inférieurs à volets permettait de limiter le bardage (revêtement, quel qu'il soit) qui recouvrait le pan de bois. Cet ensemble cohérent était en outre peint. Par contre, les cinq compartiments supérieurs « vitrés », non peints, ne laissent percevoir aucune disposition qui aurait permis d'arrêter ce bardage. L'absence de peinture demeure également incompréhensible. Un châssis ou une structure recouvrait-il ces cinq compartiments ? La multitude de clous due au lattis récent ne nous a pas permis de faire ressortir des dispositions claires. Il y a là incontestablement un élément qui reste énigmatique.

Modifications / 1^e étape ⇒ schéma 2.

Les traverses intermédiaires des travées 3 / 5 / 7 (fig. 3.3.) sont sciées et les volets des travées 3 / 7 éliminés. Dans ces deux dernières travées sont mis en place des vantaux vitrés à petits-bois. Leur rotation est assurée par des fiches à gond dont on décèle encore nettement les entailles (fig. 1.3.). A cette occasion, la corniche qui courait au niveau des traverses intermédiaires est déposée et reposée sur la sablière couronnant les fenêtres (fig. 1.2.). Pour compléter la disposition, des bandeaux moulurés, en sapin, sont posés sur les compartiments supérieurs des travées 4 et 6 (fig. 3.1.). Une façon d'encadrement est restituée en aboutant dans un matériau différent (sapin) les deux moulures verticales (fig. 1.5.).

Modifications / 2^e étape ⇒ schéma 3.

Les châssis vitrés de la travée 7 restent en place. Seuls leurs petits-bois sont éliminés (tenons sciés visibles) pour adapter les vantaux au vitrage à glace (fig. 1.5.).

Les volets en bois de la travée 6 sont conservés. Ils serviront de support au bardage d'ardoises. La table saillante des panneaux est alors bûchée afin d'aplanir la surface des volets.

Les châssis vitrés de la travée centrale 5 sont déposés et reposés dans la travée contiguë 4, après dépose des volets. Pour adapter leur largeur, inférieure à celle de la travée, une fourrure de bois est posée sur le côté droit (fig. 1.1.). Dans un premier temps, les petits-bois sont vraisemblablement coupés pour en modifier le vitrage, puis les vantaux, sans doute trop dégradés, sont refaits. De ce fait, on ne voit plus aujourd'hui les traces de petits-bois sciés sur le chant des vantaux. Par contre, on peut observer aisément que les fiches à gond, aux extrémités décorées, ont été conservées. Pour la pose du bardage, un voligeage est posé dans cette travée centrale.

Les volets déposés de la travée 4, trop larges, sont découpés pour les adapter grossièrement dans la travée 3 et reposés en sens inverse. Ils serviront simplement de support aux ardoises. Les châssis vitrés de la travée 3 sont donc déposés.

Une fenêtre est créée dans la travée 2, annulant la symétrie du pan de bois. Pour la fermer, les châssis vitrés de la travée 3 sont récupérés et adaptés au vitrage à glace.

Cette dernière phase évolutive correspond à l'aspect d'aujourd'hui : trois fenêtres dissymétriques éclairent l'étage, le reste de la façade étant revêtu.

Conclusion

Des vantaux vitrés se sont substitués partiellement, et à plusieurs reprises, aux volets de bois suivant une logique et une chronologie propres à l'évolution du confort. Ces modifications ont toujours affecté l'extérieur du pan de bois. Cette simple constatation tend à montrer que les occupants ont rapidement été gênés par les dispositions initiales héritées des siècles précédents. Ils ont alors fait évoluer la façade afin d'en vitrer une plus large partie et ne plus être liés par les conditions atmosphériques pour profiter pleinement de l'éclairage naturel. Nous sommes donc, là encore, en face d'une conception qui fait perdurer les modes de clôture de l'époque médiévale durant les premières décennies du XVIIIe siècle.

Datation

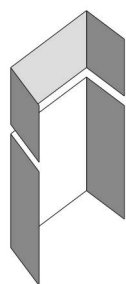
La conception du pan de bois et de son encorbellement, le mode de clôture retenu pour les fenêtres, le compartimentage de petits panneaux à table saillante, l'utilisation de fiches à broche rivée, voire le décor de la platine du verrou, nous incitent à dater cette maison urbaine du premier quart du XVIIIe siècle.

Situation



Typologie

Type 2.DA.4.⁴



Documents annexés

Planche n°1 : Façade à pan de bois
Planche n°2 : Fenêtre (travée n°6)
Planche n°3 : Fenêtre (détails)
Plan n°1 : Pan de bois / travée n°6
Plan n°2 : Volet / travée n°6
Plan n°3 : Serrurerie
Plan n°4 : Pan de bois (évolutions)

¹ Des ondulations, à peine perceptibles, laissent penser que les bois n'ont pas été équarris avec un outil à fût. Au-delà, on peut s'étonner d'une exécution aussi soignée pour un pan de bois destiné à être revêtu en grande partie

² L'équilibre hygroscopique est obtenu lorsque le degré d'humidité du bois s'est adapté à l'humidité relative de l'air. Cette adaptation influe sur les dimensions des bois, qui gonflent ou se rétractent en fonction de l'humidité de l'air, celle-ci variant généralement d'une saison à l'autre.

Le cas du Finistère est remarquable. Dominique Gauzin-Müller a montré que, pour la ville de Brest, l'équilibre hygroscopique moyen d'une pièce de bois placée à l'extérieur était identique au mois de décembre et au mois de juillet, soit 19%. C'est la seule région qui présente une telle constance. Si on prend le cas de la ville de Rennes, le taux passe de 14% en été à 24% en hiver, soit une variation de 6 mm dans le sens tangentiel pour une pièce de chêne de catégorie 1 de section 150*150 mm.

En conséquence, un bois mis en œuvre dans cette région après un séchage à l'air lui ayant permis d'atteindre cet équilibre ne verra plus ses dimensions varier et présentera une remarquable stabilité dans le temps.

D'après « *Le bois dans la construction* », Dominique Gauzin-Müller, Editions du Moniteur, 1990.

³ Seule une journée a pu être consacrée aux relevés et aux investigations sur place. Toutefois, l'analyse de ce pan de bois a été facilitée par les précieuses observations de M. François Cadiou, maître d'œuvre de la restauration. Qu'il en soit ici remercié.

⁴ La morphologie de cette clôture diffère quelque peu du modèle type. Les volets ouvrent vers l'extérieur et sont absents du compartiment supérieur.